

Tarifs applicables dès le 1^{er} Janvier 2019

TRANSACTION - VENTE

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150 000€ : rémunération forfaitaire minimale de 7 800€ TTC.
Pour un prix de vente supérieur ou égal à 150 001€ : **6% TTC du prix de vente.**

Principe du non-cumul : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : Aucun honoraires de négociation et d'entremise.**
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
 - Honoraires locataire : 8€TTC par m² de la surface habitable**
 - Honoraires propriétaire : 8€TTC par m² de la surface habitable**
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
 - Part locataire : 3€TTC par m² de la surface habitable**
 - Part bailleur : 3€TTC par m² de la surface habitable**

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 8% HT du loyer mensuel hors charges.
Garantie Loyers Impayés : 2.7 % du loyer mensuel charges comprises.
Aide à la déclaration de revenus fonciers : 75€.